



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

MIAPP - 14 heures



Objectif de formation :

À l'issue de la formation, la.le stagiaire sera en mesure de développer une démarche de questionnement sur ses pratiques professionnelles et son accompagnement en vue de les améliorer
(pas de prérequis)

Les incontournables :

- La démarche d'analyse des pratiques professionnelles : objectifs, principes et règles de fonctionnement
- Présenter une situation professionnelle et exposer ses questionnements / sa problématique aux participant.es
- Analyser une situation professionnelle et rechercher les solutions possibles en collectif
- Mettre en application un plan d'action concret sur chacun des axes d'amélioration identifiés
- Évaluer les résultats et réajuster ses pratiques professionnelles et son accompagnement

Savoir-être :

- Être ouvert
- Être curieux
- Être bienveillant
- Être dans le partage
- Être réflexif





ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Depuis 2009, Kestumdis accompagne les familles et les professionnel·les de la petite enfance avec une approche unique centrée sur le respect du développement de l'enfant.

Les intervenantes :

Marie Jacquot, assistante maternelle pendant 11 ans, formatrice certifiée et diplômée en psychopédagogie, formée à l'analyse des pratiques professionnelles

Laura Dalle, éducatrice de jeunes enfants, formatrice certifiée, forte d'une solide expérience de terrain (protection de l'enfance, responsable de RPE), formée à l'analyse des pratiques professionnelles

Isabelle Farissier, éducatrice de jeunes enfants, formatrice certifiée, forte d'une solide expérience de terrain (protection de l'enfance, directrice de crèches), formée à l'analyse des pratiques professionnelles

Toutes 3 accompagnent les professionnelles dans une démarche réflexive visant à prendre du recul sur leurs expériences, questionner leurs pratiques et faire évoluer leur posture professionnelle.

Nombre de stagiaires :

- sur site : entre 6 et 10
- à distance : entre 6 et 10

Intervention :

- sur site et à distance en Occitanie



Marie, formatrice



Laura, formatrice



Isabelle, formatrice

En fin de parcours, une attestation nominative de formation est délivrée et le passeport de formation rempli





ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Modalités d'évaluation :

- Recueil des attentes en début de formation
- Échanges et activités tout au long de la journée
- Auto-évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Accessibilité, personne en situation d'handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Les besoins spécifiques pourront être étudiés en amont afin d'adapter les modalités d'accueil et de participation.

58 heures de formation par année civile

- Formation prise en charge à 100%
- Formations accessibles pour les assistant.es maternel.les et auxiliaires parentales
- Avoir au moins un particulier employeur
- Avoir un agrément valide pour les assistant.es maternel.les

BASE DE RÉMUNÉRATION

Assistant.e maternel.le :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 5.57 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Salarié.e du Particulier / Employeur :

- Allocation de formation :
montant forfaitisé à 7,42 € de l'heure ou maintien du salaire si formation sur temps d'accueil
- Frais de vie : 0,40 € du km, 16 € le repas (formation sur site)

Versement indemnités :

2 mois à compter du dernier jour de formation par Iperia directement sur votre compte bancaire

**POUR EN SAVOIR PLUS
ET VOUS INSCRIRE**

**INFO@KESTUMDIS.FR
07 64 09 13 21**

